Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260305-20260204-DE

Délibération

Séance du 5 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq mars à dix-neuf heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Nicolas POSTIC, adjoint au Maire.

Présent(e)s : Pascale PICHON, Loïc COUSTANS, Annaïck COTTEN-BIANIC, Carine LE NAOUR, Fiachra MAC AN TSAOIR, Odile COTTEN, Claire LE FLOC'H, Pascal LE SAUX, Valérie KERGOURLAY, Olivier LANNUZEL, Marie-Laure LEVENEZ, Vefa GUENEGAN, Isabelle POSTEC, Fabien CARON, Arnaud LE TYRANT, Léna LE DU.

Absent(e)s ayant donnés pouvoir :

René LE BARON a donné pouvoir à Nicolas POSTIC
Frédéric LE BRIS a donné pouvoir à Carine LE NAOUR
Annie LE GUERN a donné pouvoir à Loïc COUSTANS

Absent(e)s sans pouvoir :

Stephan GUIVARC'H
David AUDREN
Ronan SINQUIN

Est nommé(e) secrétaire de séance : Carine LE NAOUR

Date de la convocation : 26 février 2026

DELIBERATION N° 2026/02/04
OBJET : Quartier de la duchesse Anne – Charte relative aux conditions de cession des lots

L'opération d'aménagement du lotissement « Quartier de la Duchesse Anne », situé route de Tourc'h, est réalisée par l'OPAC de Quimper Cornouaille. Cette opération comprend 25 lots destinés à la construction de maisons individuelles.

Dans un contexte de tension du marché immobilier local, la commune souhaite que les logements issus de cette opération soient destinés prioritairement à l'occupation en résidence principale. Afin d'encadrer la commercialisation des terrains et de garantir le respect de cet objectif, il est proposé d'adopter une charte relative aux conditions de cession des lots du « Quartier de la Duchesse Anne ».

Cette charte a pour objet :

- De définir les conditions d'acquisition des lots ;
- D'imposer l'affectation des constructions à la résidence principale ;
- D'encadrer les conditions de revente, de location et de division pendant une durée déterminée ;
- De fixer des délais de réalisation des constructions ;
- De préciser les modalités d'attribution des lots.

La charte sera annexée aux actes de vente et publiée au service de la publicité foncière afin d'en assurer l'opposabilité aux acquéreurs successifs pendant sa durée de validité.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver cette charte.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le projet de charte relative aux conditions de cession des lots du « Quartier de la Duchesse Anne »,

Considérant la nécessité d'encadrer la cession des terrains afin d'assurer leur affectation à la résidence principale,

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212900492-20260305-20260204-DE

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 18 février 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve la charte relative aux conditions de cession des lots du « Quartier de la Duchesse Anne », annexée à la présente délibération
- Précise que cette charte sera annexée aux actes de vente des lots concernés et rendue opposable aux acquéreurs successifs dans les conditions qu'elle prévoit
- Autorise le maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette affaire

Présents	17	VOTE	Pour	14
Pouvoirs	3		Contre	2
Total	20		Abstentions	4

Fait et délibéré en Mairie, le 5 mars 2026,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme le 9 mars 2026,

Secrétaire de séance,
Carine LE NAOUR

L'adjoint au Maire,
Nicolas POSTIC

MAIRIE D'ELLIANT (Finistère)